

L'éducation à la citoyenneté en Espagne

En Espagne l'éducation civique n'a jusqu'au jour actuel presque pas eu de présence dans les plans d'études scolaire. La dictature franquiste (1929-1975) a tronqué la riche tradition pédagogique espagnole et elle a propulsé l'endoctrinement politique sous la forme d'une matière appelée Formation de l'Esprit National. En conséquence, ce développement a généré un refus à l'égard des contenus d'enseignements liés à la formation politique qui a même persisté pendant l'étape démocratique postérieure au franquisme. Ces antécédents ont rendu difficile l'enracinement actuel et le développement de ce domaine éducatif, de façon que, en dépit des tentatives légales des dernières décennies, les contenus en rapport avec l'éducation civique ou avec l'éducation à la citoyenneté ne sont arrivés à se consolider ni comme aire disciplinaire ni comme axe transversal.

En fait, la formation politique commence à avoir présence curriculaire qu'à partir de l'approbation de la Constitution de 1978 et, plus concrètement, avec l'implantation en 1990 de la Loi Organique Générale du Système Éducatif (LOGSE), qui donnait un important rôle éducatif aux matières transversales. L'actuelle Loi Organique d'Éducation (LOE) – approuvée en 2006 et en attente encore d'une régulation de la part des Communautés Autonomes de l'État pour pouvoir être enseignée à partir du cours 2007-2008 – incorpore l'éducation à la citoyenneté dans la formation scolaire. La LOE prévoit pour la période de l'enseignement primaire une matière d'Éducation à la Citoyenneté et aux Droits de l'Homme dans un des cours du troisième cycle de cette étape (c'est-à-dire, en 5^e ou 6^e, avec des élèves de 10 à 12 ans); dans l'Éducation Secondaire Obligatoire (entre 12 et 16 ans) l'éducation à la citoyenneté se distribue en deux matières: l'une avec le même nom qu'en Primaire, qui sera enseignée dans un des trois premiers cours de Secondaire, et l'autre matière, de tradition plus académique, avec le nom d'Éducation Ethique-civique, dans le 4^e cours de l'étape. Cette dernière sera enseignée par le professorat du domaine de la Philosophie, tandis que l'Éducation à la Citoyenneté et aux Droits de l'Homme, en principe, correspondra au professorat du domaine des Sciences Sociales; en Primaire, d'autre part, cette matière sera enseignée par les maîtres d'école de Primaire (avec une formation non

spécialisée dans des domaines disciplinaires). Le nombre d'heures de ces matières sera, en tout cas, très faible: 50 heures annuelles pour la matière d'Éducation Primaire; et, dans la Secondaire, 35 heures annuelles pour l'Éducation à la Citoyenneté et aux Droits de l'Homme et d'autres 35 pour l'Éducation Ethique-civique. Dans le Baccalauréat (entre 16 à 18 ans) l'Éducation à la citoyenneté fera partie de la Philosophie dans une matière avec le nom Philosophie et Citoyenneté.

Quant aux contenus curriculaires, dans la matière de l'Éducation Primaire, il y a trois blocs formatifs: le 1, Les personnes et les relations interpersonnelles et sociales, traite sur les aspects personnels; le 2, La vie en communauté, traite sur la coexistence, les conflits dans la coexistence et les valeurs civiques; le 3, Vivre en société, traite sur les normes et les principes de coexistence établis par la Constitution, ainsi que sur les services publics et les biens communs. Pour la matière enseignée dans un des trois premiers cours de l'Éducation Secondaire Obligatoire, les contenus sont organisés dans cinq blocs: le 1 considère des contenus communs en rapport avec des habiletés et des attitudes; le 2, Relations interpersonnelles et participation, traite des aspects relatifs aux relations humaines, aux droits individuels, le rejet aux discriminations, la participation...; le 3, Devoirs et droits des citoyens, approfondit dans les droits humains; le 4, Les sociétés démocratiques du XXI^e siècle, traite sur la diversité sociale et le fonctionnement des états démocratiques, spécialement le cas espagnol; le 5, La citoyenneté dans un monde global, aborde certains caractéristiques et conflits de la société actuelle. Dans l'Éducation Ethique-civique de 4^e cours de Secondaire il y a 6 blocs de contenus: le 1 considère aussi des contenus communs en rapport avec des habiletés et des attitudes, et les autres traitent sur: 2 : L'identité et l'altérité. L'éducation affective-émotionnelle; 3: Les théories éthiques, les droits humains; 4: Ethique et politique. La démocratie. Les valeurs constitutionnelles; 5: Des problèmes sociaux du monde actuel; 6: L'égalité entre les hommes et les femmes.

Avec la constitution de l'éducation à la citoyenneté comme une nouvelle matière curriculaire, une véritable éclosion de publications et d'activités formatives sur ce sujet se produit en

Espagne. Cependant, en dépit de la grande présence publique de ce sujet et en dépit de l'attention que l'administration éducative prête à son règlement, les difficultés pour son développement et son application réelle ne seront pas peu nombreuses, pour des divers facteurs.

La résistance publique la plus visible se manifeste dans la dure campagne d'attaque de la part de la hiérarchie catholique et de secteurs sociaux conservateurs contre cette nouvelle matière, considérée comme «un endoctrinement laïciste» promu par le gouvernement socialiste. Au fond de ces attaques se trouve la crainte de la possible concurrence de la nouvelle matière – obligatoire – face à la traditionnelle matière – optative, mais, dans la pratique, très généralisée – de Religion Catholique, qui continue à être enseignée dans les écoles espagnoles sur la base des Accords de 1979 entre l'état espagnol et le Saint-Siège (accords qui sont un héritage du Concordat existant pendant l'époque franquiste), une situation que beaucoup de secteurs considèrent de douteuse constitutionnalité, en étant l'Espagne un état laïque.

Il faut citer aussi le manque de formation de la plupart des professeurs pour enseigner des contenus scolaires avec ces caractéristiques. Il n'y a pas pratiquement d'attention à ce domaine dans la formation initiale du professorat, et elle est également faible dans la formation permanente. En fait, beaucoup de professeurs, surtout dans l'Éducation Secondaire, ont généralement une conception de l'activité professionnelle centrée sur le domaine d'un savoir, non considérant de son ressort d'autres fonctions professionnelles qui sont plus directement rattachées à l'intervention sociale.

De même, par rapport au contexte scolaire, il y a des difficultés à cause de l'organisation habituelle des espaces et des temps dans l'école. D'ailleurs, la structure traditionnelle du système scolaire se montre, au fond, assez imperméable à l'incorporation d'initiatives éducatives de caractère plus transversal, comme c'est le cas de ces contenus.

Mais, en dépit des difficultés et des résistances citées, il y a aussi en Espagne une riche tradition

de rénovation pédagogique, qui s'enracine dans les premières décennies du XX^e siècle et qui a rené avec force après la parenthèse de la dictature. Ces mouvements de rénovation, même s'ils soient minoritaires, ont maintenu vivante l'idée de l'enseignement actif et ont considéré important le protagonisme des élèves. Dans ce cadre ils se sont développés beaucoup d'expériences en rapport avec la participation des enfants et des jeunes dans l'école et dans le contexte social. Ces expériences ont généralement eu des caractéristiques d'activités complémentaires des activités scolaires ou ont été effectuées dans le cadre de programmes éducatifs non formels, promus par des associations diverses, des institutions municipales, etc. Dans celles-ci on peut apprécier l'influence de quelques lignes de travail de caractère international, comme le mouvement des «Villes Éducatrices» -avec une forte implantation en Espagne –, le projet «La ville des enfants» – promu par le pédagogue italien Francesco Tonucci et qui s'est étendu en Italie, en Espagne et en d'autres pays de l'Europe et de l'Amérique latine – et, à une moindre échelle, d'autres expériences – surtout italiennes et françaises – de participation municipale des jeunes.

En tout cas, il existe une faible réflexion didactique sur ces expériences innovatrices. Pour cette raison, dans cette première étape d'implantation curriculaire de la nouvelle matière, il est urgent d'approfondir dans le débat sur le concept de citoyenneté lui-même et sur le sens de l'éducation à la citoyenneté. De même, c'est important de fonder les nouvelles propositions didactiques sur de recherche éducative spécifique; en fait, de nombreux projets de recherche sur ce sujet sont apparus dans les dernières années.

Une éducation à la citoyenneté pour le XXI^e siècle devrait avoir quelques caractéristiques nouvelles par rapport avec des conceptions plus traditionnelles de l'éducation civique: elle devrait se fonder sur une conception de citoyenneté mondiale, qui surpasse les frontières des patries; elle devrait surpasser aussi les limites des domaines éducatifs conventionnels, en intégrant des divers axes transversaux; de même, elle devrait surpasser les limites entre éducation, formelle, non formelle et informelle, en rendant plus perméable la frontière entre

l'école et la société; finalement, l'idée de participation, liée au compromis et à l'action dans le contexte social, devrait avoir un rôle central.

Quelques informations complémentaires en rapport avec l'éducation à la citoyenneté en Espagne:

- L'information basique sur le système éducatif espagnol et son développement peut être consultée à la web du [Ministère de l'Éducation et de la Science](#)
- Ce Ministère maintiens aussi la web «[2005: Année européenne de la citoyenneté par l'éducation](#)»
- Il existe de même de documentation sur ces sujets dans d'autres webs, comme celle de la «[Fundación Cives](#)» ou celle du«[Proyecto Atlántida](#)». Un intéressant document c'est celui de I. Martín Cortés, Una propuesta para la enseñanza de la ciudadanía democrática en España, edité par la «[Fundación Alternativas](#)», Madrid, 2006.

Francisco F. García, Université de Séville